



LIGUE DE NORMANDIE DE TIR A L'ARC



INF LIGUE N° 4

Olympiade 2013/2016 - Compte rendu de la réunion du Comité Directeur du 31 août 2013

ORDRE DU JOUR :

- Licence dématérialisée 2013/2014
- Bilan DR et DRE
- Dates à bloquer pour la saison extérieure
- Equipe Technique Régionale
- Arbitres, calendrier
- Bilan semaine jeunes
- Information sur groupe adultes
- Information sur la pré filière
- Tenue des Archers sur les pas de Tir
- Questions diverses

*Prochain Comité Directeur
Le 26 octobre 2013 à 14h00
à Hérouville st Clair*



PRESENTS :

Christian VERROLLES, Gérard GUINGOUAIN, Chantal AUMERSIER, Agnès LARGILLET, Christophe CARRANO, , , Denis BONFARDIN, Robert BLOT, François BRAUN, , Josiane GIBERT, Bruno JOLY, Cédric LARGILLET, Maureen LEBOUTEILLER, Jean-Pierre MARC, Pierre PONCET, Christian ROBILLARD, , Nicolas VARNIERE, Jean-Marie BAVENT, Gérard LEVAVASSEUR.

Elisa TULLI CTS-R Tir à l'Arc, Valérie assurait le secrétariat, Jérémy BOURGEON et Thierry MARY, membres de l'ETR.

ABSENTS EXCUSÉS :

Jean-François GIRAUD, Sylvère GARNIER, Patrice CHARLET, Elisabeth GHIRARDI, Damien LETULLE, Peter REYNOLDS, Bruno ROUSSEL,

ABSENTS NON EXCUSÉS :

Philippe HEULLANT, Corine LECAUCHOIS,

Christian VERROLLES souhaite la bienvenue à tous.



Licence dématérialisée 2013/2014

Il y a quatre Ligues pilotes : La Normandie, la Picardie, la Bourgogne et la Bretagne.

Au 1^{er} janvier 2014, sauf en cas de dysfonctionnement au niveau des Ligues pilotes, la procédure sera généralisée à l'ensemble des Ligues. Christian VERROLLES charge les Présidents des Comités Départementaux de rappeler aux Présidents de Clubs qu'ils doivent valider la photo de chaque licencié. Il n'y a plus de document papier envoyé mais un fichier informatique. Dans le cas où le licencié n'a pas d'adresse e-mail, il faut indiquer celle du Président qui recevra le document informatique. Jean Marie BAVENT demande quel document devra être demandé par l'organisateur d'un concours ? le licencié doit présenter une pièce d'identité avec une photo.



Bilan DR et DRE

Les compétitions n'ont posé aucun problème. L'ensemble des participants sont satisfaits.

Il est convenu de reconduire ce qui a été initialement prévu en tenant compte des aménagements prévus dans le document élaboré par Damien LETULLE en début d'année.

Christian VERROLLES soulève la possibilité d'offrir aux clubs la possibilité de former une « entente de clubs », (non classée), Si cette dernière remporte la DR, elle ne peut pas monter en DRE.



Dates à bloquer pour la saison extérieure

Vu le succès remporté par le Championnat de Ligue Fita-Fédéral, organisé les 29 et 30 juin dernier par le Comité Départemental du Calvados, Christian VERROLLES conscient que le CD14 ne peut l'organiser tous les ans, propose de confier l'organisation à la Ligue, le dernier week-end de juin au Centre Sportif d'Houlgate, avec l'aide des clubs Normands.

Les recettes financières reviennent à la Ligue. La Ligue aura besoin de bénévoles et d'Arbitres volontaires pour ce Championnat qui se déroulera les 28 et 29 juin 2014 à Houlgate.

Faute de place, la Commission Sportive doit réfléchir à des quotas.

Le matériel confié au CSN d'Houlgate est usé, 50 % des pailles sont vétustes, il faudra penser au renouvellement.

En 2013, une date a été bloquée pour le Tir en Campagne, sans résultats, devant cet échec, il a été décidé de ne plus bloquer de date pour cette discipline.

Des dates pour les DR et DRE ont été bloquées et protégées avec répartition sur les différents départements (cf tableau joint).



Equipe Technique Régionale

Elisa est mutée à compter du 1^{er} septembre sur la Ligue d'île de France, Elle n'est pas remplacée. Le Président propose une solution pour faire le travail d'organisation assuré par Elisa. Il est demandé à Jérémy BOURGEON de prendre en charge le travail d'organisation que réalisait Elisa. L'idée étant de tester cette nouvelle organisation, du 1^{er} septembre au 31 décembre 2013. Jérémy BOURGEON bénéficiera d'une prime de 150 €uros nets par mois. A l'issue de cette période probatoire, en fonction des résultats, il sera passé au groupe 5 de la convention et obtiendra une augmentation de salaire d'un montant de l'ordre de 300 €uros. Il a été décidé de lui créer un accès « consultant sportif » sur l'extranet.

La Ligue n'a pas les moyens d'embaucher une autre personne, les membres du Comité Directeur font confiance à Jérémy BOURGEON pour mener à bien les projets de la Ligue et ils le remercient d'avoir accepté cette proposition. Dans cette tâche, il sera aidé par les Présidents de Commissions et Agnès LARGILLET.

Les cadres de l'ETR, invités à cette réunion ont soulevé le problème du manque d'une présence féminine lors des stages jeunes de la pré filière. Jérémy BOURGEON propose de faire appel à une jeune fille qu'il connaît et qui dispose du BAFA, en contrepartie, la Ligue pourrait lui offrir sa formation CQP.



Arbitres, Calendrier

Le recyclage des Arbitres Normands se déroulera les 5 et 6 octobre à Houlgate,

Les Arbitres « Assistants » disparaîtront de la liste des Arbitres s'ils n'évoluent pas.

Pour un bon déroulement des compétitions concernées, les arbitres retenus pour arbitrer le concours de Rouen et Présent au Championnat de France Beursault seront excusés.



Bilan Semaine Jeunes

La Semaine Jeunes s'est déroulée du 22 au 26 juillet à Vichy, voici les résultats :

Cadette-junior Fille :

- 2^{ème} Aurélie CARLIER du club de Pont Audemer
- 21^{ème} Manuella GASCOIN du club de Falaise
- 35^{ème} Maud POSTAIRE du club de Fontenay le Marmion

benjamine-Minime Fille :

- 7^{ème} Lucie LENOBLE du club de Falaise
- 19^{ème} Céline LENOBLE du club de Falaise
- 26^{ème} Marianne LEVADE du club de Caen

Benjamin-Minime Homme :

- 22^{ème} Bastien FONTENEAU du club d'Alençon
- 47^{ème} Mathieu HUET du club de Merville Franceville
- 54^{ème} Tom DUQUESNE du club de Pavilly

Cadet-junior Homme :

- 23^{ème} Benoit CATTANEO du club de Petit Couronne
- 35^{ème} Axel MICHONNEAU du club de Beaumont le Roger
- 58^{ème} Alexis DUPONT du club de Fontenay le Marmion

A l'issue des Matches par équipes :

L'équipe CJ Fille composée d'Aurélié CARLIER, Manuella GASCOIN et Maud POSTAIRE se place 5ème
 L'équipe BM Fille composée de Marianne LEVADE, Lucie et Céline LENOBLE termine 7ème
 L'équipe CJ Homme avec Benoit CATTANEO, Axel MICHONNEAU et Alexis DUPONT se classe 23ème
 L'équipe BM Homme avec Bastien FONTENEAU, Tom DUQUESNE et Mathieu HUET termine 18ème.



Information sur le groupe Adultes

La Ligue a sollicité certaines personnes, au vu de leurs résultats, pour intégrer ce groupe. Ils seront quinze à passer la sélection le huit septembre. Jérémy BOURGEON précise que pour faire un travail de qualité, seuls douze archers seront sélectionnés.

Tous les stages seront encadrés par Jérémy BOURGEON.



Information sur la Pré filière

15 jeunes composeront ce groupe, cinq nouveaux et dix anciens :

- Vincent BERTAULD Club de Falaise
- Sophie CABOT Club d'Offranville
- Johan DUBOC Club de Beuzeville
- Alexis DUPONT Club de Fontenay le Marmion
- Christophe DUPONT Club de Falaise
- Manuella GASCOIN Club de Falaise
- Stéphane GRIFFON Club de Vernon
- Céline LENOBLE Club de Falaise
- Maud POSTAIRE Club de Fontenay le Marmion
- Axel ROUVILLER Club d'Hérouville St Clair
- Tom DUQUESNE Club de Pavilly
- Mélina COURCHAND Club d'Yvetot
- Bastien FONTENEAU Club d'Alençon
- Lucie LENOBLE Club de Falaise
- Amélie TOULLEC Club d'Offranville

Thierry MARY demande si Aurélié CARLIER, qui intègre l'INSEP, pourrait participer à certains stages de la Pré filière (en fonction de ses disponibilités), Christian VERROLLES accepte.



Tenue des archers dur les pas de tir

Il a été attiré l'attention des membres du Comité Directeur sur la tenue de certains archers d'un club, où figure une quantité disproportionnée de publicité. Il est rappelé ici, le règlement :

E.2 POUR LES COMPETITEURS

E.2.1 : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabriquant.

E.2.2 : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles.

E.2.3 : La publicité se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peut excéder 400cm² par article. Les dossards ne sont pas couverts par cet article.

E.2.4 : Les marques de fabrique se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peuvent excéder 300cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs.

E.2.5 : Les décisions annoncées aux articles E.2.1, E.2.2, E.2.3 et E.2.4 doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

E.2.6 : Sur les tenues de club, les surfaces s'entendent tous sponsors compris, ceux du club comme les sponsors personnels.

Denis BONFARDIN demande à chaque Président de Comité Départemental et Responsable Arbitre de chaque département de rappeler cette règle et de préciser que l'arbitre peut exiger le retrait de son maillot à l'archer.



Questions Diverses



Colloque de Nîmes,

Christian VERROLLES indique que Chantal AUMERSIER et Gérard GUINGOUAIN participeront à ce colloque organisé par la FFTA les 16 et 17 novembre pour représenter la Ligue, Christian VERROLLES y sera également en tant que membre du Comité Directeur de la Fédération.



Challenge « j'agis bénévolement pour la formation des jeunes »

Valérie transmettra le dossier aux Présidents des Comités Départementaux de Haute Normandie, une réponse est demandée pour le 15 octobre.



Projet Associatif

Christian VERROLLES précise que ce projet intéresse principalement les Présidents de Commissions, Christophe CARRANO, Président de la Commission Formation et Cédric LARGILLET, Président de la Commission Jeunes adresseront les grandes lignes de leurs projets à Valérie avant la fin du mois de septembre.



Médailles FFTA

Le Président a proposé dans la mesure du possible, un dirigeant et un arbitre par département, il laisse le soin aux Présidents des Comités Départementaux de proposer un Entraîneur.



Christophe CARRANO donne acte à Jean Marie BAVENT qui demande l'inscription d'un Forum sur l'entraînement, organisé par le Département de l'Eure, pour servir de support à une formation continue. (Encadrée par un membre de l'ETR).



Le Comité Départemental du Calvados informe les membres qu'il participera à l'organisation du Championnat de France UNSS du 7 au 9 avril, à Creully. Pierre PONCET attend le cahier des charges.



Jérémy BOURGEON indique que, dans le cadre de sa formation DESJEPS, il doit présenter un projet. Celui-ci serait de créer un centre régional d'entraînement et de formation à Houlgate. Les membres du Comité Directeur ne s'opposent pas au projet, il demande qu'il soit plus approfondi, la prochaine assemblée générale validera ce projet.



Cédric LARGILLET revient sur le souhait de la Commission Jeunes évoqué lors de la dernière réunion du Comité Directeur, pour créer un label ETAN. Il précise qu'il n'y aura pas de jeunes issus des tirs parcours car l'objectif est d'accéder à l'ETAF.

La commission jeunes propose de créer l'ETAP pour les jeunes sur quatre parcours dont un tir campagne. Christian VERROLLES demande à Cédric LARGILLET de se rapprocher de la Commission Parcours pour avancer sur la création de ce label.



Thierry MARY fait part de son inquiétude concernant son statut et la continuité des actions qu'il mène ponctuellement pour la Ligue, Christian VERROLLES lui indique que c'est une des préoccupations de la Ligue mais qu'il n'a pas de réponse mûrie à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h00, Elisa TULLI invite les membres du Comité Directeur à partager un moment de convivialité avant son départ.

Pour visiter le site : <http://www.tiralarc-normandie.asso.fr>

FFTA Fédération Française de Tir à l'Arc NORMANDIE

Dernière mise à jour Le 13/09/13

Pour nous écrire secretariat@tiralarc-normandie.asso.fr

Prochaine Réunion du Comité Directeur 26 octobre 2013
Assemblée Générale le 2 mars 2014

Annuaire Arbitres Compétitions Documentation Formations Jeunes Records Photos

Si vous souhaitez modifier, ajouter ou corriger des informations,

N'hésitez pas à contacter le secrétariat permanent Tél. : 02.31.94.53.09 - Fax : 02.31.94.50.51

E-mail : secretariat@tiralarc-normandie.asso.fr